NOTE D'INFORMATION

PATRIMOINE CROISSANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°03-25 relative aux Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26158 en date du 13/08/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION,** sise au **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1 (dénommé Asie), 2ème étage – Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **PATRIMOINE CROISSANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042194**
- Date et référence de l'agrément : **23/03/2023, GP23033**
- Date de création : **02/05/2023**
- Siège social : **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1 (dénommé Asie), 2ème étage – Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **Monsieur Réda HILALI en sa qualité de Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur Général Délégué.**
- Société chargée de la commercialisation :

Société chargée de la commercialisation	Responsable à contacter
WAFA GESTION	M. Taib MAATA

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **25% MASI Rentabilité Brut tel que publié par la Bourse de Casablanca + 75% Moroccan Bond Index Moyen & Long Terme tel que publié par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion vise à obtenir sur une durée de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Pour y parvenir, le fonds investira principalement au niveau des marchés actions et obligataire en adoptant une allocation dynamique entre les deux poches en fonction des perspectives de chaque marché.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira ses actifs en actions et en titres de créance sans que la proportion d'actions cotées ne soit nulle ni n'atteigne 60% de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM « Actions » et liquidité, ou que la proportion de titres de créances ne soit nulle ni n'atteigne 90% de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM "Obligations", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

 Le fonds pourra investir en droits d'attribution ou de souscription et en certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé au sein de la poche actions.

 Le FCP pourra effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra effectuer des opérations de mise et de prise de pension, selon les règles et conditions de la règlementation en vigueur.

 Le FCP pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou annulation de paiement d'intérêts.

 Enfin, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP PATRIMOINE CROISSANCE inclut les éléments ci-après :

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain,

 - Actions, certificats d'investissement, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou des certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public,

 - Parts ou actions d'OPCVM, dans la limite de 10% de l'actif net du fonds,

 - Titres de créances négociables,

 - Obligations,

 - Dépôts à terme de durée initiale ou résiduelle inférieure à 12 mois,

 - Instruments financiers à terme.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Personne physique, telle que précisée au niveau du mandat de gestion.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

SH

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **09/06/2023**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat: **Affichage de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat dans les locaux de Wafa Gestion et leur publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de Wafa Gestion, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Wafa Gestion.

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h00 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de la société de gestion du FCP.**

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus. Le porteur de parts du fonds sera informé par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : Attijariwafa Bank 2, Bd Moulay Youssef – Casablanca, N° Téléphone : 0522 29 88 88

 Entité en charge de l'information de la distribution : Wafa Gestion 416, Rue Mustapha El Maani – Casablanca, N° Téléphone : 0522 45 38 38
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits, dont 0,2% incompressible, acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés, dont 0,1% incompressible, acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion de Wafa Gestion.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par WAFA GESTION, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 DHS
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 DHS
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Des frais de gestion tels que fixés dans le mandat de gestion.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH